



Livret de l'étudiant·e 2019-2020

NIVEAU MASTER 2

MENTION : DROIT PUBLIC

Parcours Droit des technologies numériques

Version provisoire

Sous réserve de vote en CFVU

UFR de Droit et sciences politiques
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



L'Université
Paris Nanterre
s'engage pour
le recyclage
des papiers.



ufr-dsp.parisnanterre.fr



Université
Paris Nanterre
● UFR DSP

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
PRESENTATION DE LA FORMATION	4
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	5
UNIVERSITE	5
UFR	5
FORMATION	5
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	6
SERVICES NUMERIQUES	7
EMAIL UNIVERSITAIRE	7
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	7
CALENDRIER DE LA FORMATION 2019 - 2020	8
MAQUETTE DU DIPLOME SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	9
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	11
M2 – SEMESTRE 1	11
M2 – SEMESTRE 2	14
ŒUVRES AU PROGRAMME ET/OU BIBLIOGRAPHIE	16
BONUS AUX DIPLOMES	18
STAGES	18
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	19
MODALITES GENERALES	19
MODALITES SPECIFIQUES	19
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	19
DELIVRANCE DU DIPLOME	19
CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES	20
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	24

AVANT-PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une universitas au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginaire, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

La direction de l'UFR.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Objectifs : Le Master 2 de droit des technologies numériques et société de l'information est l'une des rares formations proposées en France dans cette spécialité, permettant aux étudiants d'acquérir des compétences approfondies, tant théoriques qu'expérimentales, en droit de la propriété intellectuelle, en droit public du numérique, en protection des données personnelles et en cybercriminalité, ainsi que des compétences transversales en gouvernance mondiale de l'Internet et en droit des réseaux, en s'appuyant sur un socle solide de connaissances dépassant les frontières entre droit public et droit privé, et de surcroît largement pluridisciplinaires (blockchain, biométrie, identité numérique, smart contracts, deep learning, intelligence artificielle, régime juridique de la donnée, par exemple). Le Master permet également l'acquisition de compétences techniques, en matière informatique notamment, et méthodologiques, ainsi par exemple de la traduction des règles de droit dans les outils d'aide à la décision. La formation appelle ainsi au dialogue avec les informaticiens spécialisés en cybersécurité et cybercriminalité qui contrôlent l'architecture des réseaux. De nombreux spécialistes interviennent à ce titre dans le Master pour délivrer une formation sur mesure et parfaitement actualisée, permettant aux étudiants d'en faire directement l'apprentissage.

Les débouchés offerts par le Master sont très nombreux et variés : métiers de juriste contractuel dans des entreprises spécialisées dans le secteur du numérique, autorités administratives indépendantes, star-up innovantes, acteurs du e-commerce, sociétés de l'audiovisuel, collectivités territoriales, banques), avocats, concours des douanes... Le volet recherche du Master permet aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leurs études par la préparation d'un doctorat en droit privé ou en droit public.

Cette formation est orientée vers le droit des technologies numériques et vise à former des spécialistes des questions juridiques liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Assurée par de nombreux professionnels reconnus pour leurs compétences dans ce domaine (avocats, magistrats, chercheurs, journalistes, consultants, régulateurs), elle est pluridisciplinaire et consacre une grande place à la propriété intellectuelle, au droit des réseaux de communication, au droit pénal des TIC (cybercriminalité, protection des mineurs), aux droits fondamentaux (liberté d'expression, droit de la presse, données personnelles), à la place des TIC dans le secteur public (e-gouvernement ; e-procurement). Ce M2 se caractérise par d'excellentes conditions d'enseignement, une salle étant spécialement dédiée au diplôme, équipée d'ordinateurs et de matériel permettant aux étudiants et enseignants de présenter leurs travaux.

Niveau de recrutement : Bac + 4

Pré-requis :

Être titulaire du M1, d'un diplôme admis par la commission d'équivalence de l'Université ; Dans certaines conditions, une équivalence sur acquis professionnels peut permettre un accès au diplôme

Conditions d'admission dans le Master 2 :

Les enseignants du Master délibèrent au vu du dossier. Ils peuvent convoquer tout étudiant à un entretien individuel.

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, ainsi que pour les débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<http://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

UFR

Direction de l'UFR :

Directrice de l'UFR : Florence BELLIVIER (fin de mandat au 30 septembre 2019)

- Direction adjointe de l'UFR : renouvellement après nouvelle élection de la direction
 - relations internationales :
 - insertion professionnelle :
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Kerstin SCHWEIZER-LAURENTIN, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Isabelle SOKOLOWSKI, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Formation

Secrétariat de la formation :

Olympia COQ-VEYSSI

@ : olympia.coq-veyssi@parisnanterre.fr

Bâtiment F – Bureau 139 bis

Tél. :01-40-97-77-30

Responsable(s) de la formation :

Catherine PREBISSY-SCHNALL, Maître de conférences-HDR en droit public

@ : cprebiss@parisnanterre.fr

Et Sébastien RAIMOND, Maître de conférences en droit privé

@ : sraimond@parisnanterre.fr

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎ 01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎ 01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎ 01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎ 01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎ 01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎ 01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎ 01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎ 01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎ 01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎ 01 40 97 71 01

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER DE LA FORMATION 2019 - 2020

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire>.

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
<p>Début des cours magistraux Lundi 16 septembre 2019</p> <p>Fin des enseignements 29 Février 2020</p> <p>Vacances de la Toussaint Du 28 octobre au 3 novembre 2019</p> <p>Vacances de fin d'année Du 21 décembre au 5 janvier 2020</p> <p>Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Février 2020</p>	<p>Début du stage mars 2020</p> <p>Vacances d'hiver Du 17 février au 23 février 2020</p> <p>Examens Session 1 : mémoire Fin juin 2020</p> <p>Jury session 1 Fin juin 2020</p> <p>Examens de la 2^{ème} session (rattrapage) 1^{ère} semaine de septembre 2020</p> <p>Jury session 2 1^{ère} semaine de septembre 2020</p>

MAQUETTE DU DIPLOME SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

Code matière	SEMESTRE 1	Nature	Durée	Enseignant	ECTS
	UE FONDAMENTALE				24
3JDT9001	Libertés fondamentales et multimédias - La liberté d'expression - Protection des droits fondamentaux et données personnelles	Cours	40h	Mme NICOLAS Mme LEBLOND	6
3JDT9002	-Droit pénal des TIC	Cours	40h	Mme FORTIS CDT RENARD (OCLCTIC)	6
3JDT9003	-Propriété intellectuelle	Cours	40h	M. RAIMOND	6
3JDT9004	-Administration en ligne -Télé-administration - Marchés publics en ligne	Cours	40h	Mme PREBISSY-SCHNALL	6
UE COMPLEMENTAIRE					6
3JDT9005	-Cours d'informatique - Principes d'informatique des réseaux et des sites - Droit du logiciel - Contrats informatiques	Cours	40h	M. ROSSENBACH M.PELLEGRINI M.WALTER	6

Code matière	SEMESTRE 2	Nature	Durée	Enseignant	ECTS
	UE FONDAMENTALE				16.5
3JDT0001	- STAGE et MEMOIRE				16.5
	UE COMPLEMENTAIRE				10.5
	- Anglais	Cours	18h	Mme NASSIPOUR	1.5
3JDT0002	-Régulation d'Internet et droit des réseaux - Régulation d'Internet - Droit des réseaux de communications électroniques	Cours	24h	Mme LIPOVETSKY M. PERBOST M. CELLI	4.5
3JDT0003	-Droit européen et international des TIC - Gouvernance mondiale d'Internet - Droit européen des TIC	Cours	20h	Mme NICOLAS M. KLEIN	4.5
	UE METHODOLOGIE - PROFESSIONNALISATION				3
3JDT0004	-Initiation à la recherche,et conférence d'actualité du droit des TIC (GRAND ORAL)	Conférence	10h	M. GITTON, Mme CLUZEL, Mme DAUCHEZ, Mme FOLLIOT-LALLIOT	3

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

M2 – Semestre 1

UE Fondamentale

3JDT9001	Libertés fondamentales et multimédias	Volume horaire : 40 h (13 séances de 3h et 1 séance de 1 heure)	Valérie Nicolas et Lauren Lebond
<p>- Protection des droits fondamentaux et données personnelles (20h) : Le cours aborde des thèmes variés par le prisme d'exposés. Sont ci-après présentés, certains des thèmes abordés en 2015-2016. E-réputation. Mort numérique ou le droit à l'oubli numérique. L'ordre public et la protection des données. Le mineur et la protection des données. La biométrie : enjeux et perspectives. Le principe de neutralité d'Internet. La protection des données personnelles aux Etats Unis, La question des fichiers en 2015. L'E santé. Big data...</p> <p>- La liberté d'expression (20h) : Ci-après certains des thèmes abordés en 2015-2016 La diffamation et l'injure. La liberté d'expression et la CEDH. La protection Internationale de la liberté d'expression. La protection des journalistes. La liberté d'expression et internet. la censure. L'autodafé.. La liberté d'expression et la protection des mineurs. Le discours de haine. L'encadrement juridique des médias.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	Exposé d'une demie heure à 40 minutes maximum, 1 ou 2 selon le sujet choisi et les modalités de présentation du sujet: en groupe ou individuel. Ces exposés sont complétés éventuellement d'un oral de 15 minutes.		
Contrôle dérogatoire et session 2	une épreuve orale de 15 minutes		

3JDT9002	Droit pénal des TIC	Volume horaire : 40 h	Elisabeth Fortis et Commandant Renard
<p><u>Pré-requis</u> : Connaissances générales de droit pénal et de procédure pénale</p> <p>1) L'impact des nouvelles technologies sur l'évolution de la procédure pénale : ex : géolocalisation, interceptions, sonorisations (notamment à travers l'étude de la loi relative au renseignement du 24 juillet 2015 et celle du 3 juin 2016).</p> <p>2) Les infractions en lien avec aux nouvelles technologies : infractions de droit commun appliquées aux nouvelles technologies (escroquerie, vol etc) et infractions spécifiques (cybercriminalité)</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	interventions orales (50%), Ecrit sur table (50%).		
Contrôle dérogatoire et session 2	Examen oral (15 mn)		

3JDT9003	Propriété intellectuelle	Volume horaire : 40 h	Sébastien	Raimond
Cours de Sébastien Raimond : Les sources du droit des propriétés intellectuelles sont aujourd'hui, pour l'essentiel, celles du droit de l'Union européenne, et notamment des directives ayant conduit à une harmonisation des principales règles du droit d'auteur dans la société de l'information ou du droit des marques - qu'il s'agisse de la marque communautaire ou des titres de droit interne, régis par des lois nationales qui sont de simples oeuvres de transposition. Le cours propose ainsi, à partir de ces sources, une étude des aspects les plus discutés de la matière - portée du monopole d'exploitation conféré aux créateurs d'oeuvres de l'esprit, articulation entre contrefaçon et responsabilité des intermédiaires d'internet, étendue du droit de marque".				
Modalités de contrôle				
Contrôle continu	La note finale est l'addition d'une note obtenue dans le cadre du cours de M. Raimond (50% : un exposé et un oral facultatif) et de celle obtenue dans le cadre du cours de M. Gitton (50% : un exposé et un rapport écrit 50%)			
Contrôle dérogatoire et session 2	Examen oral (15 mn)			

3JDT9004	Administration en ligne	Volume horaire : 40 h	Catherine Prébissy-Schnall	
Télé-administration : il s'agit de démontrer que le développement de l'administration électronique est un axe majeur du mouvement de modernisation de l'Etat et que cette e-administration vise donc à replacer le citoyen au cœur de la réforme de l'Etat (sujets de réflexion : la réutilisation des données publiques ; l'e-vote ; la dématérialisation des procédures devant le juge ; le concept de guichet unique, la modernisation des réseaux de soins sur le territoire...)				
Marchés publics en ligne : L'e-procurement ou la dématérialisation des marchés publics permet de conclure des marchés par voie électronique, soit par l'utilisation de la messagerie électronique, soit par l'emploi d'une plateforme en ligne sur internet donc sans support papier. La dématérialisation n'a aucun effet sur le contenu des informations, qui est indépendant de la forme du support utilisé et du mode de transmission. Les règles de l'achat public sont donc applicables aux achats effectués par voie dématérialisée. La dématérialisation n'est pas une fin en soi, mais un outil au service d'une politique globale. Les acheteurs, comme les entreprises, doivent s'interroger sur l'organisation interne qui permettra le mieux d'intégrer des processus dématérialisés pour en tirer tous les bénéfices. C'est donc un moyen de rapprocher l'offre privée de la demande publique dans le cadre d'un rapport arithmétique de juste prix et de qualité, car les textes et les procédures ne sont que de simples supports et que c'est plutôt l'économie du marché qui doit être mise en évidence.				
Modalités de contrôle				
Contrôle continu	interventions orales (exposé 50%) et exercices à l'écrit (cas pratique sur table ou à la maison et /ou examen oral 50%)			
Contrôle dérogatoire et session 2	Examen oral (15 mn)			

UE Complémentaire

3JDT9005	Cours d'informatique <i>- Principes d'informatique des réseaux et des sites</i> <i>- Droit du logiciel</i> <i>- Contrats informatiques</i>	Volume horaire : 40 h	M.PELLEGRINI M.WALTER
<p>Principes d'informatique des réseaux et des sites : Travaux dirigés L'objectif de ce cours est d'appréhender le fonctionnement d'un système informatique, d'identifier les traces d'utilisation qu'il peut laisser soit localement soit sur les réseaux dans le cadre d'un contentieux, et d'obtenir un minimum de connaissance en sécurité informatique. Le TP consistera à mettre en place une procédure de veille et de recherche et de structuration des informations (Map Mapping), et de mieux cerner les risques d'intelligence économique résultat de l'utilisation d'un S.I.</p> <p>Droit du logiciel (Pr. F. Pellegrini) : L'objet de ce cours est de mettre en lumière les principaux concepts utilisés dans le domaine du logiciel et de l'informatique (algorithme, code source, code objet, bibliothèque, système d'exploitation, ordinateur, etc.) et de confronter la réalité technique avec le droit s'y appliquant : droit d'auteur, licences libres et non libres, droit des producteurs de bases de données, brevets algorithmiques (ou "brevets logiciels"). Cette analyse s'appuie sur un exposé préalable des principales notions d'économie des biens immatériels : non rivalité, coût marginal nul.</p> <p>Contrats informatiques (A. WALTER) : L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants d'acquérir une bonne connaissance des principaux contrats informatiques (c.-à-d. licence, maintenance, intégration et infogérance), ainsi de leurs clauses incontournables, de la manière de les négocier et de leurs implications contentieuses. Cet enseignement est axé sur une approche pratique des contrats et de leur négociation, complétée par de nombreux développements juridiques (p. ex. droit commun des contrats, propriété intellectuelle, données à caractère personnel et procédure civile) relatifs à l'objectif, l'efficacité et la contestation des clauses majeures de ces conventions.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	interventions orales et exercices à l'écrit : La note finale est l'addition d'une note obtenue dans le cadre du cours de M. Pellegrini, de celle obtenue dans le cadre du cours de M. Walter et de celle obtenue dans le cadre du cours de M. Lemoine.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Examen oral (15 mn)		

M2 – Semestre 2

UE Fondamentale

3JDT0001	Stage et mémoire		
<p>Les étudiants doivent, après leur stage, rendre un mémoire de stage qui est scindé en 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none">- dans la première partie, une brève description de la structure d'accueil, de ses objectifs et de son organigramme est nécessaire. De façon à mieux cerner votre insertion dans la structure, vous pouvez également donner un résumé de votre journée type (sans entrer dans des détails du type : heure de départ et d'arrivée, pause café). L'idée est de présenter le stage, votre rôle, ce que vous retirez de cette expérience, les difficultés éventuelles rencontrées etc.- Dans la seconde partie, vous pouvez traiter une question qui vous a semblée originale, complexe ou innovante en rapport avec votre stage et en rapport avec les TIC. La genèse de ce choix sera indiquée dans le rapport. Les impératifs de confidentialité devront être respectés par le stagiaire. <p>Le mémoire/rapport est donc dense et court (pas plus de 50 pages sans les annexes). Les étudiants doivent également choisir un enseignant-référent (aide pour trouver la problématique ; correction du plan).</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	L'étudiant soutient devant un jury d'au moins deux membres le mémoire de stage. La présence du maître de stage est vivement souhaitée. La soutenance dure 1/2 heure maximum et il faudra présenter votre rapport en une dizaine de minutes. Il est possible que votre enseignant référent soit absent le jour de la soutenance pour des raisons professionnelles. Dans ce cas, un autre enseignant du M2 sera sollicité pour former le jury. Le mémoire est soutenu en juin, à l'exclusion de toute autre date – sauf cas de force majeure (accouchement, maladie, etc.) qui permet de le soutenir en septembre.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Soutenance du mémoire la première semaine de septembre si la note obtenue lors de la soutenance de juin est inférieure à 10/20.		

UE Complémentaire

3JDT0ANG	Anglais de spécialité en droit de la propriété intellectuelle et TIC	Volume horaire : 18 h	Mme Nasseripour Pearl Docteur en droit de la propriété intellectuelle européenne
Appliquer l'anglais juridique au droit de la propriété intellectuelle et des TIC. L'anglais étant un vecteur de communication indispensable dans le monde des technologies numériques, ce cours a pour objectif de fournir aux étudiants tout le vocabulaire et les techniques de rédaction nécessaires pour rédiger en anglais des contrats de droit de la propriété intellectuelle et des technologies numériques et pour présenter en anglais des arguments juridiques lors d'une négociation contractuelle ou lors de la défense d'un droit.			
Modalités de contrôle :			
Contrôle continu		Contrôle continu	
Contrôle dérogatoire et session 2		Oral (15 mn)	

3JDT0002	Régulation d'Internet et droit des réseaux	Volume horaire : 24h	Sabine LIPOVETSKY Fabrice PERBOST Bernard Celli
Régulation d'internet : Chapitre préliminaire - problématique : qu'est-ce que la régulation? I - Le droit comme mode de régulation d'Internet II - Le développement autonome de modes de régulation d'Internet en marge du droit III - Les rapports entre ces nouveaux modes de régulation et le droit			
Droit des réseaux de communications électroniques : Le cours présente dans un premier temps l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications aux Etats-Unis puis en Europe, avec un focus sur la France. Dans un deuxième temps, il aborde la question de la régulation actuelle des communications électroniques. Une attention particulière est portée à la régulation du haut et du très haut débit. Dans un troisième temps, le cours élargit la problématique de la régulation des communications électroniques aux enjeux de convergence média-télécom et traite enfin des questions juridiques liées à la gestion des fréquences radioélectriques.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu		Interventions orales pour le droit des réseaux (exposés) et un cas pratique à l'écrit pour la régulation d'Internet	
Contrôle dérogatoire et session 2		Examen oral (15 mn)	

3JDT0003	Droit européen et international des TIC	Volume horaire : 24 h	Valérie Nicolas Nathan Klein
Gouvernance mondiale d'internet : Historique et évolution des normes Internet ; Institutions ONU et gestion Internet ; Approche multi-acteurs ? Qui élabore les normes de l'Internet ? Comment fonctionnent les standards internet ?			
Droit européen des TIC : Régulation et marché face aux nouvelles technologies. La protection de la liberté d'expression, les TIC : un défi pour la Cour EDH?. La protection des données personnelles face au droit de la concurrence. Principes et droits applicables lors de l'accès à des services en ligne. La monnaie électronique et le droit de l'UE (problèmes, enjeux, solutions...). le programme de Stockholm et après?. La CESDH et les TIC ou la CEDH et les TIC. Le marché unique européen et les TIC			
Modalités de contrôle :			
Contrôle continu		Interventions orales (organisés par groupes comprenant des juristes et des économistes concernant le droit européen des TIC)	
Contrôle dérogatoire et session 2		Examen oral (15 mn)	

UE Méthodologie – Professionnalisation- GRAND ORAL

3JDT0004	Initiation à la recherche et conférence d'actualité du droit des TIC	Volume horaire : 10 h	Mme Cluzel, M. Gitton, Mme Dauchez, Mme Folliot-Lalliot
Cette conférence d'actualité et d'initiation à la recherche permet aux étudiants d'étudier (en anglais) la mise en oeuvre du concept d'open government en Europe et aux Etats-Unis, à partir des sites internet officiels.			
Modalités de contrôle :			
Contrôle terminal	Tout candidat passe en juin une épreuve orale dite de Grand Oral d'une trentaine de minutes devant un jury composé de deux membres au moins de l'équipe pédagogique sur un sujet portant sur l'une des matières enseignées. Une note inférieure à 6/20 à cette épreuve est éliminatoire sauf délibération spéciale du jury.		
Contrôle dérogatoire et session 2			

ŒUVRES AU PROGRAMME ET/OU BIBLIOGRAPHIE

Libertés fondamentales et multimédias :

S. Henneville-Vauchez, D. Roman, Droits de l'Homme et libertés fondamentales, 2015, HyperCours, Dalloz
R.Letteron,, Libertés publiques, 2015, Ebook Kindle
H.Oberdorff, Droits de l'Homme et libertés fondamentales, 2015., LGDJ
Le numérique et les droits fondamentaux, Etude annuelle du Conseil d'Etat, 2014, La documentation française.

Droit pénal des TIC :

CERE Jean-Paul et RASCAGNERES Joan Miquel, Droit pénal et nouvelles technologies, L'Harmattan, 2015

Propriété intellectuelle :

- 1- Traité de la propriété littéraire et artistique - André Lucas - Henri-Jacques Lucas - Editions Lexis Nexis - juillet 2012
- 2- Le droit d'auteur - Frédéric Pollaud Dulian - Editions Economica septembre 14
- 3- Grands arrêts de la propriété intellectuelle - Michel Vivant - Editions Dalloz - février 2015 –
- 4- Droit de la propriété industrielle - Laure Marino - Memento Dalloz - septembre 2013 - 8ème édition

Administration en ligne :

Benjamin Docquir, Virginie Fossoul, Elisabeth Dehareng, Droit des nouvelles technologies de l'Internet, 2012, éd. Bruylant
- Evgeny Morozov, Le mirage numérique : pour une politique du Big Data, Les Prairies Ordinaires, 2015
- Ministère de l'économie, Guide pratique sur la dématérialisation des marchés publics, 2015 (site de la DAJ)

Cours d'informatique :

Philippe Le Tourneau, Contrats informatiques et électroniques, Dalloz, 2014/2015, 8ème édition.
F. Pellegrini, S. Canevet, Droit du logiciel, PUF, 2013
Alain Bensoussan, les arrêts tendance de l'informatique, Hermes Science Publications, 2003.
J.-M. Mousseron, Techniques contractuels, Editions Francis Lefebvre, 2010.
P. Moreau, C. Moulin, J. Pappalardo et F. Pellegrini, "Les livrets bleus du Logiciel libre : Fondamentaux juridiques - Collaboration industrielle et innovation ouverte",
http://systematic-paris-region.org/sites/default/files/LivretBleu_Juridique-2eEdition_GT-LogicielLibre_Systematic_Nov2016_web.pdf

Régulation d'Internet et droit des réseaux :

Nicolas Curien, Economie des réseaux, La Découverte, 2000

Thomas Pez, Le domaine public hertzien (attribution et exploitation des fréquences radioélectriques), L.G.D.J. Lextenso éditions, coll. Systèmes, 2011

Luc Grynbaum, Caroline Le Goffic, Lydia Morlet-Haïdara, Droit des activités numériques, Précis Dalloz, 2014

Droit européen et international des TIC :

Luca Belli, De la gouvernance à la régulation de l'internet. Berger-Levrault, 2016.

David Fayon, Joël de Rosnay, Géopolitique d'Internet, Economica, 2013

Laura DeNardis, The global war for Internet governance, Yale University Press, 2014

<http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=home&c=fra>

Bonus aux diplômés

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômés ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Contact pour les stages :

Olympia COQ-VEYSSI – ocoqveys@parisnanterre.fr

Bâtiment F – Bureau 139 bis

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : formation-continue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Pour la formation continue :

Service de la formation continue

Bâtiment M

- **Durée du stage** : 2 mois minimum
- **Date du début du stage** : 1^{ère} semaine de mars
- **Important** : épreuves d'admission fin juin

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant-e-s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

Notez que le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande du candidat. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT (<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 –*
- *Courriel : handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.